



NUMÉRO	SUJET
63-2026	Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Frédéric Mani

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Afin de mieux mesurer les effets des politiques publiques transfrontalières menées dans le Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et Région de Nyon souhaitent créer une plateforme d'observation et de prospective du territoire du Grand Genève (POPGG).

Contexte / Enjeux

Le Grand Genève porte un certain nombre de démarches ambitieuses sur le territoire transfrontalier, au premier rang desquelles on compte les Projets d'agglomération, la Charte de transition écologique, la Vision territoriale transfrontalière et la feuille de route métropolisation. Pour pouvoir suivre la mise en œuvre de ces démarches et surtout l'atteinte des objectifs qui y sont fixés, l'agglomération a besoin d'un outil commun de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

Si cet outil est absolument stratégique, sa création est pour le moins complexe car elle s'inscrit dans une diversité technique et administrative très forte. D'une part, il s'agit d'harmoniser un large panel de données produites sur le territoire (statistiques publiques, données géographiques, modèles prospectifs). D'autre part, les acteurs responsables de ces données sont localisés de chaque côté des frontières : certains sont sur le territoire de l'agglomération côté genevois, côté français ou côté vaudois ; d'autres sont encore plus loin en Suisse et en France.

Comme souvent en territoire transfrontalier, cette diversité technique et administrative engendre une situation complexe à gérer. L'équipe technique du Grand Genève est habituée à gérer cette complexité localement, ce qui fait d'elle l'acteur le plus à même de porter un tel projet.

Afin de confirmer la création de POPGG et de prendre le temps de la pérenniser, une subvention a été sollicitée auprès du fonds INTERREG¹ France-Suisse. Le dossier a été déposé par le Canton de Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français – en partenariat avec Région de Nyon – en novembre 2025. La décision d'octroi est attendue pour mai 2026.

¹ Dispositif de coopération transfrontalière financé conjointement par l'Union européenne, la Confédération suisse et les Cantons. Ce dispositif vise à soutenir des projets communs entre acteurs français et suisses, afin de renforcer le développement, la cohésion économique, sociale et territoriale dans la zone frontalière.

Objet de l'action proposée

En rejoignant ce projet, Région de Nyon renforce son rôle dans la gouvernance du territoire transfrontalier, confirme ses engagements pris dans le cadre du Plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève (PACTE), et bénéficie d'un fort effet de levier financier grâce à la sollicitation du fonds INTERREG France-Suisse.

La plateforme d'observation est un projet central de PACTE

Le Plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève a été validé par l'Assemblée du GLCT² le 5 juin 2025. La première mesure de celui-ci consiste à « doter le Grand Genève d'un outil d'observation et prospective territoriale de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières » (cf. Annexe 1).

Pour que POPGG atteigne ses objectifs et permette de mesurer concrètement les effets des politiques publiques, les équipes techniques du Grand Genève auront à accomplir les tâches suivantes :

- Organiser le recensement régulier des données disponibles
- Clarifier le partage de ces données entre les collectivités directement concernées par les politiques publiques dans le Grand Genève
- Faire en sorte que les données franco-valdo-genevoises soient comparables entre elles
- Faire en sorte que ces données soient mises à jour de manière régulière et pérenne
- Créer et mettre à disposition des indicateurs pertinents construits à l'aide de ces données

Résultats attendus de la démarche

Grâce à la création de POPGG, les responsables politiques et les équipes techniques du Grand Genève disposeront d'un ensemble d'indicateurs qui permettront d'évaluer la mise en œuvre des stratégies de l'agglomération et d'orienter les actions futures en matière d'aménagement, de mobilité et de transition écologique.

Cet observatoire permettra également d'améliorer la qualité des Projets d'agglomération grâce à une connaissance plus fine des effets des mesures mises en œuvre, et à l'existence de données prospectives pour orienter les planifications. Toutes ces données seront utiles à la Région ainsi qu'aux communes et aux autorités cantonales.

Trois ans pour créer et pérenniser la plateforme d'observation

Un plan de travail jusqu'à fin 2028 a été soumis au fonds INTERREG France-Suisse. L'objectif de ces trois ans de travail est de créer POPGG d'une part, et de mettre en place les conditions de la pérennité de l'outil après la fin des subventions INTERREG d'autre part. Pour atteindre cet objectif, le projet est structuré en trois paquets de travaux distincts (appelés « workpackages » ou « WP » dans la terminologie INTERREG) :

- WP1 : Piloter le projet. Ce paquet est piloté par le Pôle métropolitain du Genevois français. Il réunit toutes les tâches relatives au bon déroulement des trois ans de travail, c'est-à-dire les tâches administratives, la coordination de l'ensemble des travaux et l'animation du projet.
- WP2 : Constituer et pérenniser la plateforme. Ce paquet est piloté par Région de Nyon. Il vise à établir une gouvernance pour la future plateforme, structurer les données qui y seront récoltées, et créer les indicateurs de suivi des politiques publiques.

² Groupement local de coopération transfrontalière, instance politique qui pilote les actions du Grand Genève telles que le Projet d'agglomération.

- WP3 : Observer le territoire. Ce paquet est piloté par le Canton de Genève. Il regroupe toutes les études qui seront lancées durant les trois ans de travail et qui produiront des données utiles pour la plateforme. Il ne s'agit pas d'une nouveauté mais d'une capitalisation sur l'existant, car ces études sont déjà menées chaque année par les trois pôles thématiques du Grand Genève³ pour établir les Projets d'agglomération par exemple.

Afin de mener à bien ce large panel de tâches, la Région, le Canton de Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français se feront accompagner par des mandataires spécialisés. Les compétences recherchées dépendront des besoins identifiés pour chaque étude.

Financement

Le budget total de la démarche est résumé dans le tableau ci-dessous. La répartition de la charge financière entre les trois partenaires du GLCT est similaire à celle qui est utilisée habituellement en fonction de la population : 53% pour le Canton de Genève, 34% pour le Pôle métropolitain du Genevois français, 13% pour Région de Nyon.

	Région de Nyon	Canton de Genève	Genevois français	Total
Etudes	CHF 108'000	CHF 540'000	CHF 432'000	CHF 1'080'000
RH	CHF 90'000	CHF 270'000	CHF 98'000	CHF 458'000
Total	CHF 198'000	CHF 810'000	CHF 530'000	CHF 1'538'000

Tableau de synthèse du budget pour le projet INTERREG. Les montants sont en CHF TTC hors subventions.

Sur une participation globale estimée à 198'000 francs, seuls 78'000 francs représentent des charges supplémentaires par rapport au travail habituel de la Région au sein du Grand Genève ces trois prochaines années. Une subvention INTERREG pourrait de plus couvrir une partie de ces coûts.

Conformément aux exigences imposées aux projets INTERREG, le budget ci-dessus inclut les coûts en ressources humaines internalisés au sein des institutions partenaires. Ces coûts ne font pas l'objet du présent préavis car la charge de personnel habituelle permet de couvrir les besoins RH de la Région liés à POPGG, à savoir 0,2 EPT sur les trois ans, réparti entre les spécialistes dédiés à la thématique territoire et Grand Genève au Secrétariat régional, à horaire de travail constant.

Le budget dédié aux études se divise quant à lui en deux cas de figure : les études habituelles menées par le Grand Genève (WP3), et les études supplémentaires pour POPGG (WP1 et 2).

- Pour les études habituelles, la participation de la Région est devisée à 30'000 francs sur trois ans et sera décomptée dans les montants dédiés chaque année au programme de travail du Grand Genève et financée sur le budget ordinaire.
- Pour les études supplémentaires, la participation financière de la Région est devisée à 78'000 francs sur trois ans. C'est ce montant qui est soumis à l'approbation du Conseil intercommunal dans le présent préavis.

Poste de dépense	Montant	Commentaires
Total études	CHF 108'000	Total des financements de la Région pour les études
Dont études habituelles	CHF 30'000	Sur les budgets ordinaires 2026-2027 et 2028
Dont études supplémentaires	CHF 78'000	Dépense à autoriser sur le présent préavis

Tableau de synthèse des dépenses prévues pour les études financées par la Région dans le projet INTERREG. Les montants sont en CHF TTC.

³ Mobilité, aménagement, transition écologique

Pour les dépenses vaudoises sur le projet, des subventions sont attendues de la part de la Confédération (fonds INTERREG fédéral) et du Canton de Vaud (fonds INTERREG vaudois). Le montant de ces subventions sera confirmé en mai 2026 lors de la décision du comité de suivi.

Ce montant sera directement financé par le fonds études et investissement de la Région.

Calendrier

07.11.2025	Dépôt du projet auprès du secrétariat INTERREG
21.05.2026	Décision du Comité de suivi INTERREG sur le cofinancement
Juin 2026 à septembre 2028	Déroulement du projet

Conclusion

La participation de Région de Nyon à la création de la plateforme d'observation et de prospective du Grand Genève s'inscrit dans la continuité logique de son engagement en faveur d'un développement équilibré, concerté et durable du territoire transfrontalier. En rejoignant ce projet, la Région se dote d'un outil concret pour mieux comprendre les évolutions du territoire, mesurer les effets des politiques publiques et éclairer les choix à venir, au bénéfice des communes et des habitant·es du territoire.

Grâce au cofinancement attendu du programme INTERREG France-Suisse et à la mise en commun des ressources franco-valdo-genevoises, la part à charge de la Région ne représente que 5% du coût total de la démarche.

Annexe

- Fiche PACTE relative à la plateforme d'observation et de prospective

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 63-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 78'000,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 78'000 en faveur de la création d'une plateforme d'observation du territoire du Grand Genève,

de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts du projet,

d'imputer le montant total de CHF 78'000 sur le fonds études et investissement.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 10 décembre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général